

Rev. mus Dom. IACOBUS WINANDY, Abb. O. S. B.,
scripsit:

VIE CONTEMPLATIVE ET VIE MONASTIQUE

Plutôt que de me tenir à de pures généralités sur les diverses formes de vie distinguées par les théologiens, je crois répondre aux désirs des organisateurs de la Semaine d'Etudes en examinant ici la distinction des deux vies par rapport à l'état religieux d'abord, au monachisme ensuite, ce qui m'amènera forcément à étudier la nature propre de celui-ci et sa raison d'être au sein de l'Eglise. S'il m'arrive au cours de cet exposé de représenter la vie monastique sous des contours apparemment trop dépouillés des formes concrètes qu'elle revêt de nos jours dans plusieurs Ordres ou Congrégations, je demande une fois pour toutes qu'on veuille bien ne voir dans ces préteritions que le souci de dégager l'essentiel de l'accessoire.

1. La distinction des deux vies et l'état religieux.

La distinction des deux « vies » doit son origine à la philosophie grecque.

Pour Aristote, comme pour Platon, la vie *contemplative* (théorique, spéculative) est celle des sages, ou philosophes, qui consacrent toute leur existence à l'étude et à la contemplation désintéressée de la vérité; la vie *active* (ou pratique) est celle des hommes libres qui vaquent à tous les travaux de la vie civile, à l'exclusion des travaux manuels et des arts jugés indignes d'eux (hommes politiques, soldats, marins, juges, avocats, commerçants, entrepreneurs de constructions, etc.). La vie des philosophes réclame d'abondants loisirs: elle est par suite conditionnée par la vie active que mènent la plupart de leurs compatriotes; l'une et l'autre supposent l'existence de nombreux esclaves, réduits à traîner une vie infra-humaine au service des hommes libres.

La vie active, il faut le remarquer, n'est vraiment humaine qu'en tant qu'elle fait pratiquer toutes sortes de vertus: prudence, force, tempérance, justice, libéralité, magnificence, etc.

Les stoïciens mettent fortement l'accent sur ce dernier caractère de la vie active, au point de pouvoir désigner sous son nom l'ensemble des exercices ascétiques, même pratiqués en dehors de toute vie sociale.

C'est sous leur inspiration que les docteurs chrétiens, à la suite de Clément d'Alexandrie et d'Origène, vont appeler vie active la vie ascétique, la pratique des vertus, avec les moyens divers qu'elle utilise, et qu'ils vont la considérer comme la préparation indispensable à la vie contemplative. La doctrine de Cassien est caractéristique à cet égard. Pour ce maître de la spiritualité monastique,

la vie active s'exerce dans divers états ou professions: érémitisme, cénobitisme, vie consacrée aux oeuvres de miséricorde (1). La vie contemplative consiste dans la science des Ecritures et la prière pure.

La doctrine est à peu près la même chez tous les docteurs de l'âge patristique. On notera seulement que St. Augustin et S. Grégoire le Grand semblent limiter la notion de vie active à la pratique des oeuvres de miséricorde spirituelle et corporelle. En outre, pour le premier, la vie purement contemplative est réservée à l'au-delà: l'existence terrestre ne peut en réaliser qu'une ébauche très lointaine.

Dans son ensemble, la tradition patristique est donc bien éloignée de regarder la vie active et la vie contemplative comme deux carrières, deux professions différentes, deux formes diverses de vie chrétienne, embrassées par des individus distincts. Elles ne sont pour les Pères que deux aspects de la même et unique vie chrétienne intégrale. Par suite, la vie contemplative n'est plus réservée à une élite peu nombreuse, comme le voulaient les philosophes grecs: elle est ouverte à tous les chrétiens avides de perfection, libres ou esclaves, pauvres ou riches, savants ou ignorants. D'où la place qu'elle fait au travail manuel, par souci d'humilité et par crainte des dangers de l'oisiveté.

La doctrine actuellement reçue est un héritage de St. Thomas, qui a cherché, selon son habitude, à combiner les éléments que lui fournissait la tradition patristique avec une synthèse empruntée directement à Aristote. On appellera donc désormais vie contemplative celle des chrétiens qui orientent toutes leurs pensées, tous leurs désirs, toutes leurs occupations vers la contemplation des réalités divines, et qui organisent leur existence en conséquence. La vie active sera celle qui se consacre aux activités extérieures, quelles qu'elles soient, mais spécialement aux oeuvres de charité envers le prochain. On parlera même de vie mixte, dans laquelle la contemplation déborde en action dans la prédication et l'enseignement.

Appliquées aux diverses formes de vie *religieuse*, ces notions ne vont pas sans difficultés. Ordres contemplatifs, ordres actifs, de telles qualifications n'ont qu'une valeur très relative. Ramenée à son essence, toute vie religieuse est contemplative. N'étant pas autre chose qu'une manière de mener plus parfaitement la vie chrétienne, elle n'a pas d'autre but que celle-ci: à savoir la contemplation intuitive et inamissible du ciel; et elle met tout en oeuvre pour se rapprocher autant que possible de cet idéal dès ici-bas. «*Consilia sunt instrumenta contemplativae vitae*», dit St. Thomas (2). Ce but essentiel, aucune forme de vie religieuse ne saurait l'exclure sans cesser d'être chrétienne. A la poursuite de ce but, les Ordres dits actifs joignent une activité qualifiée d'extérieure, parce qu'elle a pour objet le bien de personnes étrangères à la communauté ou à l'Institut. En somme, ces Ordres ont été institués en vue d'employer des religieux, contemplatifs en tant que tels, à des oeuvres de charité envers des non-religieux. Ce qui les caractérise, ce n'est pas tant le fait même de cette activité — laquelle peut se rencontrer dans des communautés dites contempla-

(1) *Concl.*, XIV, c. 4.

(2) *Quodl.*, IV, art. 24, ad 5. Cf. *De Perfectione vitae spirit.*, c. VI.

tives (pensons à l'hospitalité pratiquée traditionnellement par les moines), — mais bien ceci que l'Ordre est institué et organisé en vue de cette activité, étant entendu que celle-ci doit toujours rester subordonnée à la vie contemplative ou vie intérieure des individus. Dans les religions dites contemplatives, ces oeuvres extérieures, ou bien sont inexistantes, ou bien n'ont qu'un caractère purement accessoire par rapport à l'institution.

En résumé, on peut, si l'on veut, appliquer aux diverses formes de vie religieuse la distinction des deux formes de vie humaine. Mais il faut se souvenir que dans cette application, le sens de cette distinction ne coïncide parfaitement, ni avec celui qu'elle avait chez les philosophes de l'antiquité, ni avec celui que lui ont donné les Pères. La vie religieuse comme telle est contemplative par la fin qu'elle se propose; elle est active par les moyens qu'elle emploie pour y arriver, à savoir toutes les pratiques de l'ascèse chrétienne, y compris les oeuvres de charité. Mais on peut convenir de désigner sous le nom d'actifs les Instituts religieux qui attribuent une place essentielle à telle ou telle de ces oeuvres de charité dans l'activité de leurs membres, et qui les leur font exercer d'une façon normale et habituelle à l'égard des personnes étrangères à la communauté. Les religions contemplatives seront dès lors celles qui s'abstiennent délibérément de ce genre d'activité, ou du moins ne l'exercent que d'une façon occasionnelle et sans en faire la raison d'être de leur institution.

2. Caractère spécifique de la vie monastique.

L'homme qui veut se livrer à la contemplation — quelle que soit la nature de celle-ci: réflexion, étude ou prière — doit forcément se retirer de l'agitation des affaires, des occupations extérieures et du bruit pour s'enfermer dans le silence et le recueillement d'une solitude au moins relative. Ceci vaut pour l'ordre naturel comme pour l'ordre surnaturel, pour l'ordre civil comme pour l'ordre religieux.

Est-ce dans le but de vaquer tranquillement à la contemplation que les premiers ascètes chrétiens menèrent dès l'origine une vie retirée et que les moines, leurs successeurs, finirent par s'isoler quasi totalement du monde en s'enfonçant au plus profond des déserts? Fut-ce plutôt par crainte des persécutions? Ou au contraire pour fuir les facilités d'une vie chrétienne jouissant, après l'édit de Constantin, de la protection des lois? Ou encore, comme on l'a affirmé, en vue de combattre le diable jusque dans ses derniers retranchements? Faute de textes suffisamment formels à ce sujet, le problème est difficile à solutionner et ne le sera sans doute jamais de façon satisfaisante.

Toujours est-il que la vie monastique sous ses diverses formes s'est constamment caractérisée par un isolement volontaire plus ou moins complet à l'égard du monde. « La séparation du monde, a dit très justement Dom Guéranger, à elle seule fait le moine » Elle n'est pas pour lui une pratique d'ascèse parmi les autres: elle est de l'essence même de sa vocation, et lui donne par suite une mentalité, une tournure d'esprit toute particulière. C'est dans la solitude, loin des hommes, qu'il est appelé à trouver Dieu. S'il est vrai de dire que tout charisme dans l'Eglise est la reproduction de l'un ou l'autre des « états » du Verbe Incarné, celui du moine est de renouveler perpétuellement la retraite de Jésus au désert, ou les nuits solitaires qu'il passait dans la prière au cours de son ministère. Le moine a choisi la part de Marie de Béthanie: il écoute la parole de Dieu à l'abri des vains soucis, des jouissances stériles et de l'agitation vide du siècle présent. Il fait tout converger vers l'union intime avec le Seigneur, et, dans cette vue, il écarte avec soin tout ce qui distrait et tout ce qui disperse. C'est en ce sens que sa vie peut être dite contemplative; disons: plus nettement et plus exclusivement orientée vers la contemplation que les autres formes prises par la vie religieuse en Occident (3).

Qu'on n'aille pas croire cependant que l'occupation du moine soit faite d'une sorte de gymnastique de l'esprit destinée à procurer une connaissance ésotérique de la Divinité et une jouissance raffinée à ce contact mystérieux. Non: quoi qu'il en soit d'infiltrations possibles de doctrines néoplatoniciennes ou autres en ce domaine, la contemplation du moine, comme celle de tout chrétien, ne saurait se définir autrement que comme l'union à Dieu dans la charité.

Cette union, le moine la cherche par le moyen de l'ascèse la plus spécifiquement chrétienne: pauvreté, continence, humilité, obéissance, silence, mortification du corps, travail des mains, et en même temps, et plus encore, dans la méditation des saintes Lettres et dans la prière. Sa contemplation ne le dispense nullement de la loi du travail et des obligations *réelles* de la charité. Elle l'y soumet au contraire davantage. Aussi une telle vie n'offre-t-elle que des analogies fort lointaines avec l'orgueilleux loisir des philosophes de l'antiquité. Elle est un pur écho de l'Evangile, et ses adeptes n'ont pas d'autre prétention que de porter leur croix à la suite du Sauveur pour trouver au terme de cette route ardue la gloire de sa résurrection.

Tout ceci ne distingue en rien la vie monastique de la vie chrétienne poussée jusqu'à l'observation des conseils évangéliques. Ce qui la constitue en propre, répétons-le une fois encore, c'est qu'elle est menée loin du monde, sans autre

(3) Depuis longtemps la législation ecclésiastique et la théologie nous ont habitués à regarder les moines comme formant une catégorie particulière de religieux: *species sub genere*. Il est permis de le regretter, car cette manière de présenter les choses entraîne le risque de faire méconnaître l'inspiration propre du monachisme et les caractères très particuliers de l'institution dans laquelle elle a pris forme.

contact avec lui que ceux que requièrent les nécessités de l'existence terrestre ou les devoirs occasionnels de la charité.

3. Le monachisme et le devoir de l'apostolat.

Devant ce programme de séparation du monde que le moine considère comme essentiel à sa vocation, on ne peut manquer de se demander s'il est conciliable avec les exigences de la charité, surtout dans le monde moderne, si profondément déchristianisé. Le problème s'impose avec d'autant plus de force, que les moines sont maintenant, du moins en Occident, régulièrement élevés au sacerdoce. Ne semble-t-il pas que les besoins de l'heure en fait d'apostolat sont tels qu'ils exigent impérieusement la mobilisation de toutes les forces cléricales?

Le problème n'est pas nouveau. Déjà saint Augustin le rencontrait sur les lèvres des chrétiens de son temps: « Videntur (anachoretæ) nonnullis res humanas plus quam oportet deseruisse, non intelligentibus quantum nobis eorum animus in orationibus prosit, et vita ad exemplum, quorum corpora videre non sinimur » (4). La réponse esquissée ici par le saint Docteur a été reprise naguère avec une force accentuée par le Pape Pie XI dans la bulle *Umbratilem*, approuvant les statuts révisés de l'Ordre des Chartreux: « Facile, ceteroqui, intelligitur, multo plus ad Ecclesiae incrementa et humani generis salutem conferre eos, qui assidue precum macerationumque officio funguntur, quam qui dominicum agrum laborando excolunt; divinarum enim gratiarum copiam nisi in agrum irrigandum illi e caelo deducerent, iam evangelici operarii sane tenuiores e labore suo fructus perciperent » (5).

Rôle de prière et de pénitence: telle est la forme que revêt la fonction apostolique chez les moines. On peut ajouter que toute leur vie est une prédication muette, plus efficace que bien des discours. Qui dira le sens que prend au milieu d'un monde détaché de Dieu et prétendant se suffire à lui-même le fait seul et l'exemple d'une communauté d'hommes ou de femmes ne vivant, eux, que pour Dieu, consacrant toute leur existence à Le louer, à Le prier, à ne s'occuper que de Lui? L'homme n'a jamais pénétré si complètement les secrets de la création; il n'a jamais été si habile à les utiliser pour son profit immédiat; mais il n'a jamais si peu prié, si peu reconnu les droits de son Créateur, si peu agi sous sa dépendance. Rien n'est plus urgent que de lui rendre la crainte de Dieu, avec le sens de l'éternité, de la primauté du spirituel, des traces laissées par le péché dans la création. Une telle oeuvre réclame autre chose que des écrits et des sermons. « Ce qui manque, disait saint Jean de la Croix, ce n'est pas de parler et d'écrire — car on le fait d'ordinaire à profusion, — mais bien de se taire et d'agir ». Cette action silencieuse, les moines l'exercent,

(4) *De moribus Ecclesiae catholicae*, c. 31.

(5) A.A.S., XVI, 1924, p. 389. Cf. *Monachorum vita*, *ibid.*, XVII, 1925, p. 67.

ou du moins doivent l'exercer, dans leurs cloîtres: «*Officina vero, ubi haec omnia diligenter operemur, claustra sunt monasterii et stabilitas in congregatione*» (6). Le monde a besoin de ce message; et pour le lui apporter, les moines n'ont besoin que d'être totalement eux-mêmes. Tout essai d'imitation de ce qui se fait ailleurs est ici une compromission. Pour agir sur le monde, les moines n'ont rien à changer à leur vie de retraite, de prière et de pénitence. Ils le doivent d'autant moins que les chrétiens eux-mêmes, influencés par le naturalisme ambiant, risquent trop souvent d'oublier que rien d'utile ne se fait sans la prière et la pénitence, et qu'une activité qui ne se soumet pas à cette loi inéluctable du christianisme se dépense en pure perte. Et si, sous un vain prétexte de charité, les moines perdaient de vue leur vocation propre, ils cesseraient par le fait même d'exercer cette action si nécessaire; il manquerait désormais quelque chose à l'intégrité du Corps mystique; le Seigneur ne recevrait plus tous les hommages auxquels Il a droit; et les chrétiens ne trouveraient plus dans les monastères l'atmosphère très particulière de sainteté qu'ils y viennent chercher.

Tout ceci laisse entièrement saufs, bien entendu, les devoirs réels de charité, et l'obligation qui incombe à tout chrétien de subvenir, selon ses possibilités, aux nécessités du prochain. En outre, l'hospitalité qui continue de nos jours à s'exercer dans les monastères donne fréquemment aux moines l'occasion d'exercer un apostolat qui ne les détourne en rien de leur vocation. Il faut d'ailleurs remarquer que cet apostolat en clôture est plus le fait de la communauté comme telle que des individus. Enfin les moines peuvent, sans nuire à l'intensité de leur vie contemplative — au contraire: dans la mesure où celle-ci est intense — contribuer par leurs écrits au progrès et à la diffusion de la vérité.

Il faut noter à ce propos que si la cléricature généralisée des moines a entraîné pour eux, dans la plupart des Ordres et Congrégations, l'abandon presque total du travail manuel, il est de toute nécessité que le travail intellectuel le remplace. Il est permis de penser que s'il a régné parfois dans certains cloîtres une tendance antiintellectualiste qui n'a rien à voir avec la spiritualité authentique, cela n'a pas été sans nuire gravement à l'épanouissement normal de vertus théologales dans les âmes et à la profondeur de leur vie intérieure. Il est d'expérience que les moines les plus attachés à leur vocation sont ceux qui cultivent davantage, chacun selon sa capacité, la science des réalités divines. Le recours aux sources de la Révélation et à celles de leur tradition propre est pour eux l'aliment indispensable de leur vie contemplative. Car s'il est vrai que la vraie théologie et la spiritualité ne doivent pas être dissociées, c'est bien à propos des contemplatifs que cette remarque prend toute sa force. Une spiritualité anémiée dans sa substance intellectuelle est souvent à l'origine de la désaffection du moine à l'égard de sa vocation.

D'autre part, il semble que les moines ont, dans ce domaine encore, un rôle non négligeable à jouer au point de vue de l'influence qu'ils exercent sans le chercher sur ceux qui entrent en contact avec eux. Quoi qu'on puisse penser des erreurs commises par certains partisans d'un retour aux sources, nul, sans doute, ne songe à nier que tout renouveau dans l'Eglise est conditionné par une fidélité accrue au message évangélique tel qu'il nous a été transmis par ses premiers témoins, et par une intelligence rajeunie de ses richesses. Or il se fait qu'en vertu d'une sorte de connaturalité profonde, le monachisme, s'il reste fidèle à lui-même, se tient spontanément en contact étroit avec l'esprit de l'Eglise

(6) *Regula S. Benedicti*, c. 4, in fine.

primitive et de l'âge patristique. On l'a parfois représenté comme une sorte de conservatoire des monuments du passé. Il serait plus vrai de dire que dans les monastères fervents le passé de l'Eglise reste en quelque manière vivant, toujours actuel, s'offrant pour ainsi dire à quiconque veut boire à cette source d'incomparable sagesse. Liturgie toute classique, *lectio divina* assidue, simplicité, paix et silence, tout contribue à maintenir dans les cloîtres l'esprit chrétien traditionnel dans toute sa fraîcheur. Ici encore, l'absence de contact avec le monde est indispensable si l'on veut sauvegarder la pureté de cet idéal. Le rôle du moine n'est pas de composer avec la mentalité ambiante: il est, au sein de l'Eglise et comme elle, de garder dans son intégrité et sa jeunesse inaltérable le message du Christ.

4. *Les problèmes actuels de la vie monastique.*

On se contentera de relever ici ceux qui sont liés à l'évolution générale des conditions économiques et sociales. Ce sont, semble-t-il, les plus graves.

a) *Le régime économique* des monastères au cours du Moyen Age et jusqu'à nos jours, fondé sur la propriété foncière et sur le capitalisme, n'est pas sans avoir fait perdre aux moines le souci de gagner leur vie par leur travail personnel.

Sans doute, la vie contemplative, et en particulier la célébration solennelle de l'office divin, réclame un certain loisir et ne saurait, sans subir de détriement, se laisser envahir par le souci dont nous parlons. Néanmoins, l'idée de se procurer par son propre travail le nécessaire pour vivre et le moyen de subvenir aux besoins des pauvres fait si intimement partie de l'ancienne tradition monastique qu'il faut des raisons bien graves pour s'en croire dispensé. Il y a tout lieu de prévoir que les difficultés des temps ramèneront forcément les moines à une conscience plus nette de leur devoir sur ce point. C'est là encore un exemple que le monde attend de leur part. Le problème sera pour eux de découvrir le travail lucratif qui leur apportera des ressources suffisantes sans empiéter, comme il vient d'être dit, sur leur vie de contemplation, et sans rendre illusoire leur séparation du monde.

b) Si justifiée qu'elle soit par le sacerdoce des moines et l'intérêt même de leur contemplation, *la substitution du travail intellectuel au travail manuel* n'a pas été sans troubler l'équilibre interne de la vie monastique. Outre que tous ne sont pas aptes à s'y livrer sérieusement, et par suite risquent de manquer d'occupation utile, il est bien peu d'hommes qui peuvent se passer de tout exercice physique.

Aussi les santés se ressentent-elles fâcheusement de cette prédominance presque exclusive de l'effort cérébral. Les récréations et les promenades ne parent que d'une manière artificielle à cet inconvénient. Ici encore, les circonstances extérieures apporteront probablement la solution: la nécessité de se créer des ressources par le travail, et la pénurie de Frères convers imposeront tout au moins un certain retour au travail manuel.

c) *L'abandon du travail manuel a eu pour conséquence l'institution des Frères convers.*

Même dans l'Ordre de Cîteaux de l'étroite observance, où le travail manuel tient encore une large place, l'office divin ne laisse pas assez de temps aux

Pères de chœur pour leur permettre d'assurer par leur travail la subsistance de la communauté et l'entretien de la maison. Des Frères convers, voire des ouvriers à gage ou des familiers, sont indispensables.

Chez les moines comme partout, il y a un problème des Frères convers. Problème de leur recrutement, si on croit devoir maintenir purement et simplement l'état de choses actuel. Problème plus grave et plus fondamental de leur existence même. Sans tomber dans un égalitarisme qui serait au détriment des vrais intérêts spirituels des Frères, on peut penser que les authentiques vocations monastiques ne trouvent pas parmi eux la satisfaction de leurs légitimes aspirations: participation effective à la liturgie, temps suffisant pour l'oraison privée et la *lectio divina*.

Les Frères convers constituèrent à l'origine une sorte de Tiers-Ordre régulier vivant en marge de la communauté monastique au service de laquelle il se consacrait. Peu à peu, ils se sont assimilés davantage aux moines. De nos jours, les candidats inaptes au sacerdoce désirent en général mener intégralement la vie monastique; et il n'y a pas de raison de ne pas se montrer accueillant à ce vœu, s'il est vrai que la cléricature représente dans le monachisme un élément purement accidentel.

Conclusion. — On voit par ce bref exposé que la vie dite « contemplative » reste une nécessité vitale dans l'Eglise. En particulier, la vie séparée du monde, qui est celle des moines, y garde un droit de cité incontestable. On pourrait même dire qu'elle est plus que jamais de saison. En dehors des raisons intrinsèques que nous avons données, la preuve en est que l'Ordre monastique, pris dans son ensemble, ne connaît pas de crise sérieuse des vocations: au contraire, dans les principales de ses branches et dans plusieurs pays, il ne cesse de se développer. Toutefois, l'évolution actuelle des conditions économiques et sociales semble devoir amener les moines à consentir à certaines adaptations d'ordre purement secondaire, ayant plutôt le caractère d'un retour aux origines que d'innovations proprement dites.